

La parcelle cadastrée section D n°408, issue de la parcelle D n°319, dépendait de la communauté de biens existant entre les époux ZANARDO/LORAND pour avoir été acquis par Mr ZANARDO seul pour le compte de ladite communauté de Mlle Paule Germaine Julienne CARRERE PYO et Mr marc Louis Jules CARRERE PUYO, suivant acte de Me André DUPLAN notaire à RISCLE (Gers) en date du 12 juillet 1985 publié au 1<sup>er</sup> bureau des hypothèques de TARBES le 22 AOût 1985 volume 2905 numéro 19.

La parcelle cadastrée section D n°409 issue de la parcelle D n°320 ..."

**Le reste sans changement.**

